

...ARCHIVES...



...ARCHIVES...

*La Norme*  
**Cahiers de Linguistique Sociale**  
**n°1, 1976**  
Université de Rouen – Université de Perpignan

**Archives de Glottopol**  
Revue de sociolinguistique en ligne

## SOMMAIRE

### A) Interventions

C. MARCELLESI :	
Norme et enseignement du français	p. 1
J.-P. KAMINKER :	
Les problèmes de la norme	p. 10
J. RETHORE :	
Description d'une pratique dans les classes de troisième : la correction des rédactions	p. 48
D. BAGGIONI :	
Pour un point de vue relativisé et historicisé sur la norme	p. 55
J.-B. MARCELLESI :	
Norme et hégémonie linguistique	p. 88
A. WINTHER :	
Norme et grammaticalité : la grammaire générative est-elle normative ?	p. 95

### B) Discussion **p.106**

P. BRASSEUR, J.P. KAMINKER, D. BAGGIONI, J.B. MARCELLESI, B. GARDIN, P. QUEREEL, L. GUESPIN, J.P. GOLDENSTEIN, A. WINTHER.

### C) Post-face

B. GARDIN :	
Quelques remarques	p.137
L. GUESPIN :	
La norme dans la logique du fait « langage »	p.142

## LES PROBLEMES DE LA NORME

**J.-P. Kaminker**  
**Perpignan**

### Introduction

Il me faut commencer par dire qu'à mon avis la norme n'est pas un objet dont il y ait lieu de rendre compte à l'intérieur de la théorie linguistique, entendue comme théorie des grammaires. Non que la linguistique n'ait rien à voir ici. Je vais essayer de montrer dans un moment qu'elle intervient au moins pour deux raisons dans une réflexion sur la norme : de manière expressément descriptive d'abord, la linguistique intervient de façon indispensable dès qu'on veut caractériser conjointement un écart et une forme normale : soit par exemple, tiré de Dubois (*Eléments de linguistique française*) le couple déjà classique

- (1) *Le lion pensif*
- (2) *Le fromage pensif*

dans lequel on considère que (2) et non (1) est déviant ; si on rend compte de cette différence en termes de compatibilité de *traits* c'est évidemment de la linguistique qu'on fera. Et on peut souhaiter aussi, avec les moyens de la linguistique, même s'ils sont tout autres, dans l'exemple qui va suivre, comparer formellement les deux items suivants ; une fois posé que (3) est normal et non (4) :

- (3) *L'infléchissement plus marqué vers l'atlantisme n'est pas fait pour faire espérer un éclaircissement rapide.*
- (4) *L'infléchissement plus marqué vers l'atlantisme n'est pas fait pour espérer un éclaircissement rapide. [p. 12]*

Mais j'ai parlé de deux raisons pour lesquelles la linguistique est en jeu ici. Voici la seconde, qui est toute polémique : c'est que le discours normatif ordinaire, j'espère vous le montrer par quelques exemples (mais vous l'avez déjà certainement aperçu pour peu que vous ayez eu les échos des cabales auxquelles se heurte la rénovation de l'enseignement du français), le discours normatif ordinaire, donc, ne se soutient que par des préjugés, des croyances, que la linguistique, dans ce qu'elle a de scientifique ruine radicalement. Si bien que le discours normatif ordinaire ne peut persister qu'autant que ceux qui le tiennent

ignorent, volontairement ou non, la linguistique ; c'est peut-être un peu analogue à la survie, dans le premier tiers du 18<sup>e</sup> siècle, des croyances découlant de la théorie cartésienne des tourbillons, en un temps où la physique avait réglé la question du vide ; ou bien encore est-ce peut-être comparable à la persistance, bien après les travaux de Pasteur, de discours prolongeant la croyance ancienne à la génération spontanée.

Or vous n'attendez pas qu'il soit question de la norme sans que nous ayons à considérer le discours normatif tel qu'il opère dans les conditions présentes, et ce serait assez pour que la linguistique soit en cause ici. Ce ne sera pourtant que dans une seconde partie, parce que je veux soutenir d'abord que la norme ressortit à une autre discipline, à savoir la sociolinguistique ou théorie de la différenciation linguistique interne aux communautés linguistiques. Voici donc comment j'organise mon exposé.

Une première partie s'intitule *Sur le Statut de la Norme dans une Sociolinguistique marxiste*. J'y définis la norme comme *opinion*, comme appréciation sur les pratiques linguistiques et [p. 13] dans ces pratiques. C'est donc expressément de *norme subjective* qu'il est question si on veut rattacher mon exposé à celui où A. Rey, dans *Langue française* 16 (1973) oppose à ce qu'il appelle *norme subjective*, la *norme objective*, c'est-à-dire la *variété*, le sous-code, au sens où français de Paris et français du Midi représenteraient deux normes (objectives) du français. J'appelle usage *normal* celui qui est valorisé par une *norme*, en insistant sur le fait qu'il n'y a de normalité ainsi entendue que dans le moment de l'écart. Dans notre synchronie il n'y a pas de norme dont soit justiciable le couple (5) (6) ci-dessous, mais il y en a vraisemblablement une qui valorise (7) et dévalorise (8), encore que la relation logique entre les termes de chaque phrase subisse à l'intérieur de chaque paire une variation sans doute analogue :

- (5) *Paul ferme sa fenêtre.*
- (6) *Gustave ferme la salle.*
- (7) *Alfred nettoie sa chambre.*
- (8) *Gontrand nettoie les saletés.*

Il se peut qu'il y ait eu dans un autre temps une norme en faveur de (5) ; cela nous ramène à l'idée archibanales que l'*usage* finit par accréditer la *faute*, ou par changer la *norme* ; mais cela impose aussi, moins banalement peut-être, de tableer pleinement sur la notion d'*écart*, qui a, me semble-t-il, assez mauvaise presse dans une certaine littérature, mais dont il n'est pas question de se passer ici. A quelles réflexions me conduit ma définition de la norme ? Je ne veux ici qu'en indiquer une, pour ne pas éterniser cette entrée en matière : il s'agit d'élucider le statut de classe, je veux dire la situation dans la lutte des classes d'un français *normal* spécifique à savoir le français standard. Je dirai pourquoi [p. 14] je rejette absolument la notion de *langue de classe*, et comment à mon avis la maîtrise du français standard, sans être jamais un *indice* d'une appartenance de classe, ne cesse pas, dans la situation française actuelle d'être un *enjeu* de la lutte de classe. On est loin, vous le voyez, de ce que les concepts actuellement en usage dans la linguistique permettent de dire.

C'est dans la deuxième partie que je reviens à la théorie des grammaires. J'intitule cette partie : *Place de la linguistique dans une théorie sociolinguistique de la norme*. J'ai déjà indiqué en partie de quoi il peut s'agir ici : décrire la différence entre forme normale et forme déviante ; ruiner des croyances normatives sans fondement. Mais j'aurai à dire d'abord un mot du parti-pris descriptiviste qui est au nombre des options fondatrices de la linguistique et rend compte du fait que la norme comme valorisation n'est pas un objet pensable dans la théorie linguistique. J'entends par parti-pris descriptiviste cette prétention explicite aussi bien

dans la position saussurienne que chez les chomskyens, de rejeter toute considération de valeur. Il faudra, pour y voir clair, dire quelque chose des notions chomskyennes de grammaticalité et d'agrammaticalité, sur lesquelles je dois sans attendre donner la précision suivante : *grammaticalité* n'est pas *norme* et défaut de *grammaticalité* ou *agrammaticalité* n'est pas *écart*. La norme est portée par des sujets, c'est une préférence, une position dans la pratique linguistique, la grammaticalité caractérise une phrase, et ne dit rien d'autre que son inclusion dans l'ensemble des phrases d'une langue. L'opposition, si elle peut sembler assez impalpable, rendue de cette façon, prend de la consistance si on considère les deux autres termes en [p. 15] présence : une agrammaticalité n'est pas en soi un écart, bien qu'il puisse y avoir coïncidence entre les deux : la plupart des phrases astérisquées comme agrammaticales dans la littérature générative ne doivent d'être écrites qu'au travail propre du linguiste, le linguiste met à l'épreuve les règles qu'il a écrites en générant des phrases dont l'agrammaticalité, si elle se présente, lui permet de prendre connaissance de contraintes d'abord impossibles à apercevoir. C'est une démarche dont le caractère expérimental a été bien souligné par O. Ducrot, notamment dans *de la théorie linguistique à l'enseignement* (sous la direction de J. Martinet) ; elle conduit à écrire des séries de phrases dont les unes sont dites grammaticales et les autres agrammaticales, comme (9), (10), (11), (12) ci-dessous, sans qu'aucune soit valorisée par une norme au sens où je l'ai dit de (3) ou (7) ci-dessus car rien ne permet de dire qu'il y ait effectivement dans la conscience des sujets parlants, indépendamment des conditions de l'expérience, et antérieurement à elle, une préférence qui supposerait que (11) soit sentie comme phrase effective.

(9) *Je laisserai Jean partir*

(10) *Je laisserai partir Jean*

(11) *\*Je ferai Jean partir*

(12) *Je ferai partir Jean*

Ma troisième partie a pour titre : *incidence d'une théorie socio-linguistique de la norme comme opinion sur une pédagogie démocratique*. Je veux partir de certaines constatations, dont je ne me cache pas le caractère partiel, pour avancer l'idée suivante : je crois que parmi les gens qui pratiquent l'enseignement du français ou sont directement concernés par sa pratique, une grosse majorité demeure encore à l'écart du mouvement de réflexion critique [p. 16] qui va s'amplifiant. Je crois d'autre part que dans la minorité croissante, qui est partie prenante dans ce mouvement, dominant, en matière de langue, des positions antinormatives. Je voudrais les expliquer comme un phénomène classique d'inversion de l'idéologie dominante (tout à fait assimilable, quant au mécanisme idéologique dont il découle, à d'autres inversions : l'antimilitarisme par exemple, comme inversion de l'idéologie nationaliste) et indiquer que leur fondement théorique relève d'une double méprise, définissable en termes sociolinguistiques par référence au concept de *langue* ; et, en termes de matérialisme historique, en relation avec le concept de *classe*. Après quoi je voudrais définir une pratique normative critique, qui soit à l'écart à la fois de ces positions antinormatives et des positions normatives dogmatiques actuellement en vigueur. Trois principes me paraissent propres à fonder cette pratique critique : que l'enseignant assume le caractère subjectif de sa censure ; qu'il assume le caractère arbitraire de la norme ; et qu'il explicite au mieux sa censure.

## 1<sup>ère</sup> PARTIE : Sur le statut de la norme dans une sociolinguistique marxiste

I.1. Je rappelle que je définis la norme comme *opinion* ; ce sera donc un objet justiciable des approches que la sociologie applique à d'autres types d'opinions. Je veux me faire comprendre par un exemple : l'enquête de Labov, sociologue américain, sur le parler de New York, telle qu'elle est rapportée par Marcellesi-Gardin (*Introduction à la sociolinguistique*, Larousse, 1974) me fournit une illustration. La deuxième partie de cette enquête est [p. 17] consacrée, disent Marcellesi et Gardin, à l'*évaluation subjective des variables*. On a enquêté sur les variantes du parler américain de New York, en relation avec des situations sociales différentes ; on a trouvé que selon les milieux sociaux un phonème n'était pas articulé de la même manière et que cette variation concernait aussi des types de situations de communication ; je passe sur tout cela qui ne me concerne pas directement, et je considère la deuxième moitié, *évaluation subjective des variables*. Je trouve l'indication suivante, qui me permet d'introduire *norme* dans le sens que je donne à ce terme : je dirai que la *norme* des New Yorkais qui font l'objet de l'enquête de Labov, et, pour cette partie-là de l'enquête, la *norme* des New Yorkais des classes moyennes, c'est l'opinion qui se manifeste lorsque les enquêtés stigmatisent par exemple certaines dictions de /o/ dans des mots anglais comme *talk* ou *dog* au cours d'une sorte de jeu, comme en conçoivent les sociologues pour leurs enquêtes, et qui, dans le cas qui nous intéresse, a la forme suivante : l'enquêté se met en situation de chef d'entreprise ; il a à engager quatre personnes à des niveaux différents de qualification, et sur des postes inégaux du point de vue de l'importance donnée à la communication orale. Il entend une série d'informateurs dire une même phrase et assigne à chacun un emploi en fonction de sa performance. Ce faisant, il manifeste sa *norme*.

I.1.1. Alors je m'engage, imprudemment peut-être, en adoptant ce terme d'*opinion* ; en fait, je voudrais ne pas explorer à fond toutes les implications de cette position ; je ne veux pas m'improviser sociologue, il est certain que l'*opinion* est un objet qui présente [p. 18] un certain nombre de caractéristiques qu'on pourrait ici chercher à détailler ; je ne le ferai pas.

Je peux en donner une idée extrêmement allusive. Il y a le fait que l'*opinion* n'est pas saisie directement dans les propos explicites de ceux qui la portent, mais prise sur le fait en fonction de procédures dont le jeu de tout à l'heure donne une idée. Il peut aussi arriver qu'il y ait un écart très grand entre l'*opinion* et la pratique de celui qui en est le porteur. En termes de langue, cela est illustré par de bonnes histoires ; quelqu'un par exemple disait : « *j'emploie jamais 'pas' sans 'ne'* », alors qu'il aurait évidemment dû dire : « *je n'emploie jamais etc.* »... Dans le même ordre d'idées, on peut demander dans quelle mesure il y a un caractère universel de l'*opinion normative* en langue. Si on en croit un article célèbre de Bloomfield, pour toute communauté linguistique, il y aurait *opinion linguistique*, au sens où je l'entends ; c'est-à-dire l'appréciation sur un bon ou un mauvais usage du langage. On entend quelquefois dire le contraire, et je ne veux absolument pas trancher ce point.

Autre caractéristique encore de l'*opinion* ; il est certain que sa mise à jour n'est pas neutre par rapport à son fonctionnement dans la société ; on sait bien que dire d'une population qu'elle porte telle *opinion*, c'est renforcer, c'est susciter pour une part cette *opinion*. Il y a une non neutralité de la description, qui est quelque chose de général et qui certainement s'applique dans le cas particulier de l'*opinion normative* en langue.

I.1.2. Je passe sur tout cela.

Ce qui m'intéresse particulièrement c'est de mettre dans une lumière suffisante que le mode d'existence sociale de cette [p. 19] *opinion normative*, c'est la censure. Et ici je suis à proprement parler dans la *sociolinguistique* ; je me débarrasse de ce qui peut concerner l'*opinion* en général, je dis qu'en ce qui concerne la norme de langue, c'est sous l'espèce de la

censure qu'elle fonctionne effectivement dans une société comme la nôtre. Il y a déviance ; et il y a sanction appliquée à cette déviance. J'appelle sanction la censure, celle qui consiste à déclarer ou à manifester d'une manière ou d'une autre que tel sujet, dans les circonstances où la censure s'exerce, a fauté du point de vue de l'emploi *formel* du langage.

Pour expliciter quelque peu cette notion importante de *censure*, je dirai, d'une part, qu'elle est ou non linguistique, mais qu'elle est essentiellement *formelle* (je vais y revenir) ; et d'autre part, qu'elle est toujours en contexte ; ce faisant, je m'abstiendrai d'entrer dans une problématique de la censure où la psychanalyse a certainement son mot à dire (cf. Rey).

I.1.2.1. Elle est linguistique ou non, mais toujours formelle. Il nous faut des exemples. Le plus simple est de droit dans le linguistique ; c'est la censure appliquée à une structure syntaxique fautive, comme dans le cas de (13) ci-dessous, sanctionné en fonction de (14) :

(13) *L'homme que je te parle*

(14) *L'homme dont je te parle*

Tout ce qui est censure de convenance au de niveau est sur les marges du domaine linguistique ; censurer une maladresse dans l'emploi d'une appellation adressée à un personnage officiel : *Monsieur* au lieu de *Monsieur le Ministre* en tête d'une lettre c'est être de droit dans le domaine de l'opinion normative ; et c'est cependant autre chose que le cas précédemment illustré. On [p. 20] pourrait allonger, sans prétendre être exhaustif. Pas mal d'exemples sont ici marginaux ; ils sont sur les limites qui sont d'ailleurs celles mêmes de la théorie grammaticale. Tout ce qui touche ce que j'appellerai en termes chomskyens défaut d'*acceptabilité* est sur les limites de ce qu'une description *linguistique* peut caractériser. On n'avait aucun mal à désigner la structure syntaxique normale pour expliciter la censure de (13) ; il n'en sera pas de même dans des cas d'*acceptabilité* douteuse comme celui-ci :

(15) « *Nous ne manquerons pas d'ailleurs en temps opportun d'analyser en détail cette production dont les éléments qui y concourent ne manqueront pas de se traduire par des résultats heureux pour le développement économique de notre cité* ».

Cela peut prendre place dans une série d'exemples de phrases faiblement acceptables telles qu'on en trouve dans la littérature chomskyenne, sans pouvoir affirmer que linguistiquement parlant, la forme correcte soit facile à apparier à la forme fautive. On se trouvera devant un fait à peu près du même genre, encore sur les marges du linguistique, lorsque la déviance touchera non pas la forme interne d'une phrase, mais, pour une phrase totalement grammaticale, une carence du point de vue de sa liaison, mais formelle, avec l'entourage, le contexte. Le type même de cette censure-là, c'est celle qui touche des emplois douteux de l'*anaphore* du pronom renvoyant à un terme du contexte. Un pronom peut figurer dans une phrase sans que la norme ait rien à redire sur la structure de cette phrase, et ne pas renvoyer de façon suffisamment proche à un élément du contexte.

Autre domaine, toujours sur les marges du linguistique : tout ce qui touche à la censure lexicale, le mauvais choix du mot [p. 21] reproché à l'émetteur du message sous la forme « Vous avez écrit *immunité*, il fallait écrire *impunité* ; vous avez écrit *prescrire*, il fallait écrire *proscrire*, etc. ».

Je pourrais considérer ce point comme clos si je ne me sentais pas un peu en faute avec l'emploi très peu explicite de *formel*, dans tout ce qui précède. Il faut ici poser que le propre de l'opinion normative est de se réclamer d'un jugement sur le code, sur l'emploi fait par le locuteur censuré du *code*, tandis que la position du locuteur, son intention, ou en termes



jakobsonniens la fonction *référentielle* de son *message* sont considérées comme hors du champ de ce qui est jugé, comme hors de portée de la censure.

Mais les critères de caractère *formel* de la déviance censurée ne sont pas faciles à donner ; et il y a là de toute évidence un des points les plus problématiques de mon propos.

I.1.2.2. J'ai dit que la censure est toujours *en contexte*, cela revient simplement à dire que la censure est dans le discours. Elle est un discours, verbalisé, si je dis « Vous ne parlez pas français » ou « Réécrivez-moi ça autrement », ou alors elle est une manifestation dans le discours, de manière non verbalisée, par des rires ou par des signes de rejet quelconques ou par une note ou des croix dans une marge, peu importe, on est quelque part, dans des conditions données de communication, lorsqu'on manifeste par une censure une opinion normative.

On pourrait passer, mais en voyant bien deux choses ; d'une part que l'illusion existe ici comme dans beaucoup d'autres domaines d'une indépendance par rapport à des contextes concrets de communication ; l'illusion existe qu'une position personnelle d'un individu sur une pratique linguistique puisse être la sienne [p. 22] de manière intemporelle et absolue, indépendamment des conditions concrètes qui le conduisent à l'exprimer ou à ne pas l'exprimer.

L'autre remarque, qui peut découler de celle-ci, étant qu'on minimise fréquemment dans la réflexion sur la pratique normative scolaire, sur l'intervention normative de l'enseignant auprès de l'enseigné, le caractère spécifique du contexte, de la situation dans lesquels cette pratique s'insère. En effet on peut indiquer, en gros, sans entrer dans une typologie qui pourrait peut-être mener très loin, cette particularité du contexte scolaire : la production de l'énoncé censuré n'a pas lieu dans des conditions indépendantes de celles dans lesquelles la censure s'exerce.

Celui qui corrige une épreuve d'imprimerie n'est pas dans le contexte de la production de ce qui a été écrit, et qui figure sur l'épreuve de l'imprimeur. Au contraire, l'enseignant est dans le contexte dans lequel la copie qu'il lit a été produite. On peut encore dire la même chose autrement : indépendamment de sa situation dans le contexte scolaire normatif, le texte de l'élève n'a pas de destination explicite. C'est d'ailleurs une des grandes équivoques qui règnent dans l'enseignement du français à l'heure actuelle en particulier du point de vue de la bâtardise du statut de la rédaction, par rapport à la littérature. Il y a bien une prétention de littérature à la base de ce qui se dit aujourd'hui, quand on donne une rédaction à faire à un jeune élève, un élève de la 6<sup>ième</sup> à la 3<sup>ième</sup> ; mais on oublie de dire que c'est à l'intérieur de la classe, dans un contexte normatif, que le travail pseudo-littéraire est commandé, alors que le propre de la littérature à l'époque où nous sommes est justement qu'elle échappe totalement à ce qui est position normative, (Il est remarquable de ce point de vue que l'une des spécificités du texte littéraire aujourd'hui et depuis plus d'un [p. 23] siècle certainement est de n'être traité pour littéraire qu'autant qu'il n'est pas traité normativement).

I.2. Permettez à présent que je passe à un autre aspect de ce qui m'occupe ici.

I.2.1. Vous avez remarqué que, tout en ayant par mes exemples, constamment en tête, une norme très spécifique, j'ai cependant fait comme si on pouvait prendre le terme *norme*, de manière extrêmement englobante, comme opinion sur la pratique linguistique dans toute communauté, dans une communauté quelconque.

Ceci doit m'amener à la précision suivante. Si on admet que dans toute communauté quelle qu'elle soit, dans une société comme la nôtre, dans une famille, dans une école, dans un métier, dans une collectivité quelconque, pourvu qu'elle présente une certaine stabilité, si l'on admet donc qu'il y a norme, il faut dire aussi que, pour une communauté spécifique, il y a

norme spécifique sous l'espèce du *français standard*, c'est-à-dire ensemble des prescriptions garanties, non pas au niveau d'une partie de la société française, mais au niveau de la société française toute entière. Et garantie par un certain nombre d'organes, qui sont étatiques ou non, et qu'il n'est pas question ici d'analyser : ce sont des institutions comme les dictionnaires, les grammaires, l'Académie, les textes ministériels, des circulaires, des rapports de jury ; je passe sur tout cela qui est bien connu du moins dans son ensemble, globalement ; et d'autant plus connu que la France est, vous le savez, et depuis Richelieu en particulier, le pays où les organes de cette norme, en tant que norme du français standard sont particulièrement développés. [p. 24]

I.2.2. Disons que parmi toutes les communautés, il y en a une qui nous intéresse particulièrement et que nous allons appeler *nation française*. Il y a là un parti absolument inévitable. Il n'y a pas de neutralité, à cet égard, de la théorie socio-linguistique. Hors d'une position nationale, il est absurde de demander ce qu'est en France le français standard. On dira que c'est le français garanti par la norme de la communauté nationale française, appuyée sur tous ces organes étatiques ou non dont j'ai parlé, ou alors on tiendra un discours incompatible avec celui-ci ; celui d'une mise en cause, ou en question, de l'existence objective de la France comme communauté nationale. C'est un problème qui n'est pas de l'ordre de la spéculation., c'est proprement une prise de position sur la nation. Alors je prends parti d'une manière non équivoque pour la position nationale française sur laquelle je peux fonder la reconnaissance comme la *norme de la communauté*, de l'ensemble des jugements normatifs caractérisant le français standard, et autorisant les censures de toute espèce qui sanctionnent toute espèce de déviance par rapport au français standard.

I.3. Il me faut ensuite entrer dans la problématique de classe qui doit évidemment ici apparaître comme une urgence ; faute de quoi tout ce que je viens d'articuler à l'instant peut passer pour le summum du discours bourgeois et idéaliste.

Disons si vous voulez les choses de la manière suivante : il y a, pour la communauté *nation française*, signe de moindre intégration, et aussi processus d'intégration, dès lors qu'il y a une censure en fonction du français standard. Ce qui est [p. 25] vrai de toute communauté sera vrai de la communauté *nation française*. Toute communauté exclut par la censure et en même temps, par l'exercice répété de la censure conduit les membres qu'elle ne rejette pas à une intégration dans la communauté : (rôle double, contradictoire de la censure). Eh bien, si c'est vrai d'un argot de métier ou si c'est vrai d'un parler local, c'est vrai dans les mêmes termes en ce qui concerne une communauté nationale.

A part cela il reste que les sujets parlants français qui bénéficient du processus d'intégration linguistique sont très loin d'être recrutés de manière égale dans les diverses couches et classes sociales de la nation et que la maîtrise du français standard demeure, à travers tout un processus dans lequel joue le rôle majeur comme vous le savez, un privilège défendu par la classe dominante. Vous savez en gros comment l'école fonctionne dans ce processus : c'est en mettant en situation de moindre réussite dans l'acquisition de la maîtrise du français standard les enfants issus de familles dans lesquelles les conditions de l'acquisition ultérieure de la maîtrise du français standard ne sont pas réalisées. Autrement dit l'école apprend le français à ceux qui peuvent en dehors de l'école être mis en état de profiter de l'école. Mais vous m'entendez dire *apprendre le français* et je pourrais revenir sur cette expression douteuse. L'école enseigne le français *standard* c'est-à-dire le français de l'intégration dans la communauté nationale.

Je voudrais, pour ne pas esquiver la difficulté ici, attirer votre attention sur les leçons qu'on doit tirer de l'histoire du mouvement ouvrier français. [p. 26].



Si j'ai tort dans ce que j'avance, qui est largement une valorisation du français standard, eh bien il faut se demander si n'ont pas tort aussi les millions de gens qui ont été partie prenante dans la promotion, dans le mouvement ouvrier, de cadres ouvriers. Il est de fait que l'une des particularités du parti communiste dans les années où il a acquis sa spécificité, dans les années 20 à 30, est d'avoir eu à sa tête des ouvriers, alors que les partis socialistes de la II<sup>ème</sup> Internationale étaient tous et sont encore dirigés par des intellectuels formés dans l'appareil scolaire bourgeois. Cette accession des ouvriers aux responsabilités ne s'est pas faite sans s'accompagner de l'acquisition de la maîtrise du français standard ; et il doit être vrai, encore que je n'aie pas connaissance de recherches historiques sur la question, que cette acquisition ne s'est pas faite sans une lutte contre la tendance à la non-intégration, c'est à dire exactement la tendance ouvriériste, consistant à parler, en tant que mouvement ouvrier, en marge des normes linguistiques de la communauté nationale. Il y a là quelque chose qui est certainement lié à la lutte contre l'ouvriérisme d'un côté et à l'affirmation des positions nationales du mouvement ouvrier français ; pensons à la récupération de la Marseillaise et du drapeau tricolore au moment du Front populaire.

I.4. J'en aurai fini avec cette partie, si je fais encore paraître l'idée suivante, (un petit peu difficile peut-être à traiter en gros, alors que je n'ai pas la possibilité d'entrer dans de larges détails) l'idée que la norme n'est pas neutre du point de vue de [p. 27] la lutte idéologique.

Il s'agit de dire que le phénomène d'intégration linguistique dans la communauté garantie par la norme *français standard* s'il n'est pas, (et c'est ce qui découle de ce que je viens d'avancer) un processus d'intégration dans l'idéologie dominante, se fait cependant à travers des conflits qui relèvent de la lutte des idées, et de deux façons. Je crois qu'on doit pouvoir établir d'une part des séries de faits où la norme joue comme protection de l'idéologie dominante, et d'autres où le rappel de la norme sert au contraire dans la mise au jour, la mise en évidence et la critique de l'idéologie dominante.

Je vais me contenter de deux exemples et je laisserai le doute sur l'ampleur des phénomènes dont je donne une idée à travers ces deux exemples. Je ne voudrais pas ne pas poser la question, et je ne voudrais pas non plus faire comme si j'avais là-dessus à faire état d'un travail approfondi.

Premier cas :

Il y a des rappels de la norme qui sont des armes dans la lutte idéologique ; c'est évidemment vrai, ou c'est peut-être exclusivement vrai, de la norme lexicale, à savoir des prescriptions sur le sens des mots.

Soit le nom propre : *Drôle de guerre*. Il figure dans des dictionnaires, à *drôle* et à *guerre*. Voici l'une des définitions données par le Petit Robert :

« Nom donné à la guerre de 39-45 dans sa première phase, à cause du calme qui régnait sur l'ensemble du front ».

Il est évident qu'en tant que norme du dictionnaire cette définition-là reflète l'idéologie dominante ; dans la mesure où le [p. 28] terme est défini strictement du point de vue de son usage dans le moment de sa genèse et pas du tout en fonction de la valeur polémique qu'il peut revêtir dans le discours d'aujourd'hui, dans la lutte des idées *sur* la guerre de 39-45. Il est bien évident qu'un dictionnaire impossible aujourd'hui dans les conditions de l'édition ferait apparaître que *Drôle de Guerre* veut dire chez certains de ceux qui l'emploient aujourd'hui une guerre menée par des gouvernants qui voulaient la perdre.

Mais, telle quelle, cette norme du dictionnaire peut se trouver faire l'objet d'un rappel qui produise un effet polémique contre des effets idéologiques constatables actuellement : tout simplement l'obscurcissement de la mémoire collective, le recul de la connaissance historique, en ce qui concerne les événements de 39-45. C'est ainsi que dans un article de « L'Indépendant » de Perpignan rendant compte de la parution d'un livre d'un ancien

combattant, *Drôle de guerre* est employé dans le sens de *Guerre de 39-45*, et même plus précisément la phase de la libération : le débarquement en Italie et en France. Sur un groupe d'étudiants, une douzaine de jeunes ayant 20 ans aujourd'hui, personne ne repère *drôle de guerre* employé ainsi comme une impropiété ; qu'est-ce qu'on fait quand on dit : « attention, *Drôle de guerre* veut dire ceci et par cela » ? On attaque une entreprise de *suppression* du savoir historique, et l'on ne peut le faire sans le secours de la norme du dictionnaire.

Exemple inverse : il faudrait montrer comment la résistance au nom de la norme peut être instrument de l'idéologie de la bourgeoisie. Faisons pour cela un petit intermède de logique : il s'agit de défendre contre un chroniqueur du *Figaro* une novation contre laquelle une norme peut être invoquée, à savoir [p. 29] l'expression, d'origine logique et mathématique et/ou. Convenons d'une part que et/ou a son utilité et sert dans le discours tel qu'on l'articule aujourd'hui à dire un certain nombre de choses ; et puis apprenons que, chez un homme comme Roger Ikor, dans un texte que je vais pouvoir vous montrer, il y a révolte contre le et/ou ; révolte tout à fait puérile et surprenante, faisant comme si une subversion de la logique était en cours en France et visait à empêcher les Français de réfléchir.

## 2<sup>ème</sup> PARTIE : Situation de la linguistique dans une théorie socio-linguistique de la norme comme opinion

Il faut voir à présent quelle situation la linguistique peut occuper dans une théorie socio-linguistique de la norme comme celle dont j'ai donné l'idée en caractérisant la norme comme opinion et la censure comme manifestation de l'opinion normative.

II.1. Etablissons bien comment la linguistique, aussi bien saussurienne que chomskyenne, repose sur une déclaration de neutralité, sur une exclusion des jugements de valeur. Et voyons dans quelle mesure cette position est tenable.

On peut commencer par dire qu'elle est fondatrice, qu'elle est féconde, puisque, au moment où Saussure intervient, au début de ce siècle, des aspects, des pans entiers de la réalité linguistique, des pratiques humaines liées au langage, sont exclus de la réflexion linguistique, à cause de la prééminence du texte écrit d'une part, et du bon usage d'autre part. Il fallait l'intervention saussurienne pour qu'il soit dit que la linguistique s'occupe de ce que font les hommes quand ils parlent, et non de ce que font certains hommes quand ils parlent un certain langage accrédité, [p. 30] quand ils écrivent dans un français ou dans une langue quelconque, réputée la bonne.

Ceci dit, si on ne veut pas renoncer à une position critique sur la linguistique, on doit dire que, dans la pratique, le linguiste, dans la mesure où il décrit une langue, où il passe, en termes chomskyens, de la *théorie générale* ou *grammaire générale*, à la théorie particulière, à la grammaire d'une langue, le linguiste : procède à des exclusions, pour des raisons méthodologiques.

Décrire une langue, c'est, d'une part, rejeter un certain nombre d'énoncés enregistrables, une certaine quantité de données dont on a connaissance empiriquement mais qu'on ne veut pas faire entrer dans la grammaire, et c'est aussi – du moins dans la position chomskyenne – prendre en compte un certain nombre de données découlant du savoir que l'on a sur sa propre langue, sans s'obliger à cette opération vaine et illusoire qui consisterait à découvrir d'abord dans un enregistrement une phrase ou une tournure, qu'on pourrait mettre quelquefois des mois ou des semaines à trouver dans la bouche des autres, alors qu'on sait parfaitement en tant que locuteur de la langue, qu'il s'agit d'une tournure ou d'un terme faisant incontestablement partie de cette langue.

Le grammairien, quand il décrit, arrête sa description quelque part, et il le fait en fin de compte, qu'il le veuille ou non, toujours en fonction d'une intuition linguistique qui est la sienne, ce qui revient à ériger son savoir linguistique en norme, en opinion sur ce qu'est la langue, étant bien entendu que les linguistes n'étant pas des illettrés, ce qu'ils décrivent comme étant de leur langue est la langue standard de la nation dans laquelle ils travaillent. [p. 31]

Nous avons là-dessus pas mal de littérature qui commence à montrer comment cette proclamation de neutralité, qui a pu passer pour innocente pendant assez longtemps, se trouve maintenant sous le coup d'une certaine attention critique. Voyons par exemple un article de Genouvrier au numéro 13 de *Langue française*, et un article de Rey au numéro 16. On trouvera chez Genouvrier une critique des *Eléments de linguistique française* de J. et F. Dubois, qui tend à monter chez les auteurs des préoccupations normatives implicites ; et on verra que Genouvrier subit chez Rey le traitement que Dubois a subi chez Genouvrier. C'est une manière simple d'apercevoir le caractère problématique, dans le contexte actuel de la linguistique, de cette prétention à la neutralité.

Voici comment les choses se présentent : Dubois fait une grammaire du français. Le premier, il applique à une description du français, complète, globale (et non à des zones très spécifiques, très locales, de la syntaxe) la théorie générative de Chomsky ; sa description s'ouvre sur une proclamation de neutralité à l'égard de la langue : aucun jugement de valeur chez le grammairien mais simplement la notion de grammaticalité, pour fonder correctement les règles de la syntaxe et nullement pour dire qu'un français serait meilleur qu'un autre.

Soit, dit Genouvrier, mais voyons comment sont écrites les règles de l'interrogative. Une phrase comme *Où est-ce que tu vas ?* se trouve, comme il est bien normal, décrite chez Dubois, comme chez ceux qui l'ont précédé, tandis qu'une tournure parfaitement attestée dans la communauté linguistique *tu vas où ?* se trouve tout simplement omise. Pourquoi ? Parce qu'on ne peut pas tout dire. [p. 32] C'est tout ; et de ce que la grammaire est finie, il ne découle pas, mais il devrait découler chez Dubois, s'il était explicite et suffisamment clair sur cette question, l'idée que c'est la langue *normale* qui est l'objet privilégié de la description.

Là-dessus, Genouvrier a une formule malheureuse à propos des fautes syntaxiques du type « *L'homme que je te parle* ». Il écrit que jamais *un français sachant sa langue* ne recourra à une telle tournure. A quoi Rey, quelques mois plus tard, réplique que la tournure « sachant sa langue » est tout à fait curieuse, puisque ce que chacun sait, c'est au moins sa langue et que celui qui dit *l'homme que je te parle* a pour langue celle dans laquelle il y a cette phrase. C'est une contradiction dans les termes que de dire qu'il ne sait pas *sa* langue : ce qu'il ne sait pas, c'est la langue standard de la communauté nation française définie pour la synchronie 1975.

Il faut simplement se rendre compte que l'opinion normative est absente de l'objet langue, tel que la linguistique le travaille, en raison des limitations propres à la linguistique, non pas en raison d'on ne sait quelle objectivité de la science ou soi-disant élévation de la science au-dessus des considérations de valeur. A cet égard, ce qui est vrai des opinions normatives qui sont à l'œuvre dans les pratiques du langage, n'est ni plus ni moins vrai que tout ce qu'on peut dire sur les exclusions de la linguistique, puisque la linguistique telle qu'elle est aujourd'hui n'existe que comme théorie des grammaires, théorie d'une description de la langue, et jamais des pratiques sociales du langage. Je ne veux pas ici développer beaucoup, je veux simplement indiquer que la science du discours n'a aucune raison d'avoir les [p. 33] mêmes exclusives. Elle doit prendre le relais de la linguistique pour écrire et expliquer les pratiques linguistiques dans les formations sociales, concrètes qu'on peut étudier ; dans les contextes de lutte de classes où il faut chercher la détermination des pratiques humaines. Si la théorie du discours se constitue, l'option normative rentre de droit dans son objet ; en attendant cela il n'y a pas lieu de féliciter la linguistique de son indifférence prétendue à

l'égard de la valeur, à l'égard de l'opinion valorisante et dévalorisante. Il y a tout simplement à constater une exclusion, ou l'une des exclusions de la linguistique.

II.2. Alors, ceci étant dit, il faut tout de même que j'en arrive à montrer qu'on ne se passe pas de la linguistique, dans une réflexion sur l'opinion normative, et je dois le faire comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, en montrant comment dans le couple déviance - forme normale, la linguistique intervient, avec des instruments qu'elle est la seule à pouvoir donner, par la description de la relation entre l'écart et la forme normale.

Ici, on pourrait ramener les choses, grosso modo, à deux types de démarches : l'une consiste à mettre en évidence la relation entre norme et système et l'autre, très différente, consiste en une analyse en termes sémantiques et en termes logiques des couples formes déviantes - formes normales.

II.2.1. La première démarche, à propos de laquelle je prononçais le mot système, tient une place importante dans les travaux linguistiques en relation avec les problèmes de norme, et cela depuis plusieurs dizaines d'années. L'idée peut être familière à pas mal d'entre vous, elle est assez répandue. Je peux la résumer de [p. 34] la manière suivante : on oppose norme et système comme la règle et sa limitation ou plutôt dans l'ordre inverse, on oppose norme comme limitation, à système. Des exemples : il y a une règle de morphologie française sur la formation de l'adverbe de manière « ment ». Il se forme par adjonction de « ment » à la forme féminine de l'adjectif « grande » - « grande-ment ». Voilà pour le système. Eh bien, il y a dans le caractère systématique du français un défaut qui est marqué par la norme, laquelle rejette « restreintement » bien qu'elle admette « petitement ». Il s'en faut que l'ensemble des phénomènes de norme rentre dans ce type de considérations mais il est certain qu'une masse importante de données peuvent être abordées de ce point de vue là. Et il semble que ce soit particulièrement le cas pour le français : certaines langues, dont l'espagnol, ne présentent pas du tout le même type de limitations.

Ce sont de telles positions qui sont défendues depuis longtemps par référence à un ouvrage qu'il est fort difficile de lire parce qu'il n'est plus dans le commerce mais dont on parle souvent, *La Grammaire des Fautes* de Frei, un livre qui date de l'avant guerre et qui est fondé sur le dépouillement d'un corpus de lettres de prisonniers ou de familles de prisonniers. L'auteur a recherché tout ce qui est déviance, dans ces lettres écrites par des sujets peu instruits et mal en état de maîtriser le français standard, avec l'idée que ce qui est déviance dans ces lettres est du système et satisfaisant du point de vue de la cohérence de la langue, de la simplicité de la langue, et présente donc un intérêt du point de vue des caractéristiques fonctionnelles du français.

Un autre ouvrage plus récent qui reprend des thèses assez analogues et qui est classique, dans ce type de discussion, c'est [p. 35] *Le Français sans fard* de Martinet.

II.2.2. L'autre démarche consiste en des analyses sémantiques et logiques des énoncés en présence. C'est autre chose, qui est peut-être moins exploité à l'heure actuelle. Je voudrais pour me faire comprendre, et sans préjuger de ce que disent les études qui peuvent exister là-dessus, prendre l'exemple grossier suivant : l'erreur devenue proverbiale, non sans raison : « Vous n'êtes pas sans ignorer ». Elle est souvent reprise, à titre de bourde humoristique, comme équivalent volontairement fautif de « Vous n'êtes pas sans savoir », mais elle demeure fréquente comme bourde involontaire : il est probable que chacun d'entre nous a eu l'occasion de dire ou d'entendre dire « Vous n'êtes pas sans ignorer » à la place de « Vous n'êtes pas sans savoir ». Il y a dans ce couple matière à description du point de vue de la logique de la négation et on ne peut pas s'attendre que la description de la forme normale « Vous n'êtes pas sans savoir » ne fasse pas ressortir sa supériorité logique sur la phrase

fautive. Je pourrais donner encore, en le tirant d'un recueil de fiches récoltées dans la lecture de journaux, une série de couples qui posent à peu près le même problème.

Ce qui est excessivement important à voir ici c'est que si la description linguistique de la relation forme normale - forme déviante peut faire apparaître un gain logique en faveur de la forme normale, c'est comme je le disais en commençant, expressément dans le temps de l'écart, absolument pas dans l'absolu. Prenons l'exemple d'une formule ambiguë et fonctionnant parfaitement en tant qu'ambiguë, appartenant à un langage châtié qui peut s'offrir, si l'on peut dire, le luxe de l'ambiguïté. Je pense à cette fameuse formule «Rien moins que ». La description logique doit faire apparaître seul le sens négatif, le sens de «pas du [p. 36] tout » est admissible dans l'absolu, admissible en droit pour cette expression. Il reste qu'elle est parfaitement accréditée aujourd'hui, dans un sens comme dans l'autre : « Il fit rien moins que brave » veut dire dans un certain contexte « Il n'est pas brave du tout », et dans un autre contexte « Il est extrêmement brave ».

Il y a deux pages de l'ouvrage de Grevisse (qui est évidemment à la fête quand il s'agit de traiter une telle particularité, une telle « difficulté de la langue française ») pour établir surabondamment que l'un et l'autre sont parfaitement admis, sans qu'il soit question ici d'indiquer la norme logique pour exclure, pour disqualifier ce que l'opinion normative a avalisé pour des raisons qui ne sont pas du ressort de la logique.

II.3. Ceci introduit déjà au troisième point que j'ai prévu d'aborder dans cette réflexion sur la situation de la linguistique dans une théorie de la norme. Vous avez vu que j'ai commencé à faire des déclarations sur l'inanité de la logique en tant que fondement de la norme. Eh bien, je n'ai plus qu'à m'expliquer un peu là-dessus pour montrer comment la linguistique envoie au rencart un certain nombre de croyances parfaitement ancrées et totalement indignes de toute considération au regard de la science.

Le discours normatif se fonde sur l'erreur logiciste. C'est la première et principale, et la plus englobante des erreurs, les autres en découlant plus ou moins. L'erreur logiciste, et ici je reprends des termes qui sont excellents de Ducrot, dans un article qu'on ne peut pas se passer de connaître si l'on veut réfléchir sur ces questions (« Langue et pensée formelle », *Langue Française* 12) ; la langue a bien une *fonction* logique en ce sens que c'est elle [p. 37] qui nous sert à raisonner, mais elle n'a pas une *structure* logique. Cela se montre parfaitement à travers l'étude du fonctionnement en langue des outils logiques qui sont tous polysémiques en langue, c'est-à-dire qui présentent tous plusieurs sens possibles, alors que, dans le raisonnement, le propre de l'opérateur logique est d'être univoque. Ducrot montre cela par exemple avec *si*, faisant remarquer des choses qu'on n'ignore dans le discours normatif ordinaire, logiciste, qu'à force de se boucher les yeux. Par exemple, *si* a un sens qui correspond au sens logique de l'implication dans une phrase comme : « Si Ernestine est grand-mère, elle a eu au moins un enfant ». Il y a implication dans la mesure où on ne peut pas affirmer le premier terme et nier le deuxième : on ne peut pas affirmer à la fois qu'Ernestine est grand-mère et qu'elle n'a pas eu d'enfant. Mais une phrase comme : « Si tu as soif, il y a de la bière dans le frigidaire », citée par Ducrot, échappe évidemment à l'implication, et on pourrait dire que c'est très bien ainsi, et que la langue cesserait absolument d'être l'instrument qu'elle est si une norme lui était administrée qui la mène à épouser la structure dont se sert le logicien pour représenter le raisonnement.

Il faut illustrer un peu la grossièreté des illusions, des croyances logicistes. Genouvrier propose un exemple excellent dans son article de *Langue française* 13 : les paroles de cet académicien qui parle de l'excellence de la langue française, et dit en substance : « j'ai compris combien le bon usage est supérieur le jour où une marchande m'a dit « ah, monsieur, je n'ai pas le produit que vous me demandez, parce que je ne suis livrée que le mardi ». « Alors, dit à peu près ce philosophe, en entendant cette brave femme me dire cette parole,



j'ai compris que la bonne langue [p. 38] était meilleure que la mauvaise ; parce que, si elle m'avait dit « les livraisons ne sont faites le mardi », je n'aurais pas eu à me demander à qui cette excellente personne était livrée tous les mardis ». Voilà du discours logiciste. Il faut encore faire une place à d'autres variantes des croyances pré-linguistiques dans ce discours normatif ordinaire. L'un des préjugés particulièrement agissants, c'est le préjugé étymologiste et j'en trouve une très belle illustration dans un texte qui est intéressant, à bien d'autres égards. Je l'extrai d'une série d'articles extrêmement polémiques parus dans *La Revue des Deux Mondes*, lors de la grande cabale contre le « Plan Rouchette » (c'est-à-dire, je vous le rappelle, ce plan de rénovation de l'enseignement du français à l'école élémentaire qui avait pour particularité de proposer une refonte assez profonde, en tablant sur certains acquis théoriques de la linguistique). Il y a eu dans ces années-là, principalement dans le *Figaro* et dans *La Revue des deux Mondes*, un tollé, une suite d'articles extrêmement violents qui n'ont pas été sans effets puisque, vous le savez sans doute, quelques-unes des conclusions pratiques les plus déterminantes du Plan Rouchette ont été expulsées des directives ministérielles prétendument issues des travaux de la Commission Rouchette. (Je ne voudrais pas entrer dans trop de détails, mais disons tout de même entre parenthèses parce que ce sont des choses qui éclairent de façon extrêmement crue le contexte politique dans lequel notre réflexion est engagée, que la prise de position du Plan Rouchette sur la dictée, qui consistait à dire « la dictée n'est pas un mode d'apprentissage de l'orthographe », a été entièrement supprimée de la directive ministérielle et que, à ma connaissance, on fait toujours à l'école élémentaire [p. 39] des dictées, et que c'est encore en fonction des résultats d'orthographe, c'est à dire des résultats de dictées, que s'opèrent au cours de la scolarité élémentaire, et, en particulier à la fin du C.M.2, les exclusions les plus massives, les plus significatives du point de vue du fonctionnement de l'école comme organe de reproduction, de « transformation des inégalités sociales en inégalités scolaires » pour reprendre le terme de Bourdieu). Cette parenthèse est un petit peu longue et j'y mets fin ; et je dis que dans le texte que je vous soumetts maintenant il y a, du point de vue des croyances prélinguistiques, quelque chose d'intéressant, il s'agit de cette illusion que l'étymologie serait le critère de l'emploi juste du terme. « Moins d'étymologie (écrit ce monsieur), rattachant chaque mot à la réalité qu'il recouvre, le plaçant à point nommé à la charnière de la pensée ». Que répondre, au vue de la théorie linguistique ? Eh bien, que c'est vrai ... sauf quand c'est faux ; c'est-à-dire qu'il est évidemment extrêmement possible de prôner dans la description d'un couple forme normale/ forme déviante la forme normale en tant qu'explicable par l'étymologie, mais cela n'a absolument rien d'une constante linguistique et le même qui nous dit cela serait extrêmement surpris si on lui disait que « dîner » et « déjeuner », c'est étymologiquement parlant, un seul et même verbe latin, \**disjunare*, qui a conduit à une première conjugaison française « je dîne, tu déjeunes, il déjeune » après quoi, il y a eu réfection sur « je dîne », de « tu dînes, il dîne » et sur « je déjeune » de « tu déjeunes, il déjeune ».

Il est certain que l'étymologie ici ne guide en rien le monsieur à qui des gens ont dit de venir dîner chez eux, et qui en train de se demander s'il doit venir à midi ou à sept heure du soir. [p. 40] On est là en plein dans le fonctionnement de la *croyance*, c'est-à-dire, je vous le rappelle, (et là je pense qu'on a affaire à des phénomènes observables dans bien des croyances autres que linguistiques) un fonctionnement de la pensée dans lequel une affirmation se donne pour prouvée quand elle est exemplifiée, quand elle est appuyée sur des exemples : la confusion de la preuve et de l'exemple, la prétention à donner l'exemple comme preuve est certainement au cœur du discours normatif ordinaire, dans son ignorance de la linguistique. Alors je me suis acheminé, ne serait-ce qu'en faisant état des polémiques violentes, et nullement neutres du point de vue politique, auxquelles donne lieu la linguistique, et l'impact de la linguistique sur la réflexion dans l'enseignement du français, je me suis acheminé donc, assez naturellement vers ce que je vous ai laissé prévoir comme troisième partie : des idées



sur l'incidence que peut avoir dans une pédagogie démocratique une théorie socio-linguistique de la norme comme opinion. C'est à quoi je passe présentement.

### 3<sup>ème</sup> PARTIE : Incidence d'une théorie sociolinguistique de la norme comme opinion sur une pédagogie démocratique

III.1. J'indiquerai pour commencer mais de façon ici très globale, pour y revenir s'il y a lieu dans la discussion, que dans la réflexion critique sur l'enseignement du français des positions antinormatives tiennent une place importante.

Une référence attendue ici est sans doute l'ouvrage de Baudelot-Establet : *l'Ecole Capitaliste en France* (Maspero 1973). Je crois rapporter fidèlement leur thèse sur la norme dans les termes suivants : [p. 41]

- La norme scolaire rejette dans le *fautif* ce qui est *ordinaire* en dehors de la bourgeoisie. Exemple : un enfant normal apprend à lire en six mois à six ans.

- La norme du *français standard* ou *français* est une des normes de l'école. Le parler *ordinaire* de l'enfant du travailleur tombe sous le coup de la censure.

- La norme du français standard régit des formes *et* des contenus, qui sont les uns et les autres dans l'idéologie bourgeoise.

Il en résulte, je crois, que rompre avec une pédagogie bourgeoise c'est rompre avec l'imposition de la norme. Conclusion un peu implicite chez Baudelot et Establet, mais plus naïvement assumée chez des enseignants moins réfléchis.

J'affirme que la confusion est ici à la fois sur *classe* et sur *langue*. Mais je passe et je veux me contenter de tenir pour admis, si vous ne me dites pas le contraire, que le doute naît chez nombre d'enseignants sur le bien-fondé, non d'une norme, mais de la normativité elle-même. C'est une interrogation sur une finalité : « Dois-je aider mes élèves à acquérir la maîtrise du français standard ? ». Il faut peser les conséquences de cette interrogation. A mon sens elle peut conduire ceux qui s'y cantonnent à *prendre leur parti* d'une disparité que l'action pédagogique se doit de combattre. A cet égard, comme d'ailleurs à beaucoup d'autres, je me range sans réticence aux positions exprimées par Snyders dans son dernier ouvrage : *Ecole, classe sociale et lutte de classe*.

III.2. Ayant dit quelque chose sur l'erreur qui est selon moi à la base de la position antinormative, avec les conséquences néfastes qu'elle peut entraîner dans la pratique, il me reste à dire [p. 42] quelque chose sur ma position. J'avancerai donc quelques idées sur ce que pourrait être, à égale distance d'une position normative béate et d'une position antinormative une pratique normative critique.

III.2.1. La position normative est critique si elle est assumée dans la connaissance objective de la nature de la norme et de la fonction de la norme, si elle est à l'abri des phénomènes de méconnaissances dont j'ai pu faire apparaître le caractère agissant dans tout ce qui précède. La norme sera assumée comme *opinion*, c'est à dire que toute confusion sera enfin évacuée entre *norme* et *fait* de langue.

Le discours normatif ordinaire, tel qu'il apparaît par exemple à travers des interrogations comme : « Est-ce que c'est français ? », « Est-ce que tel mot est français ? », « Est-ce que telle tournure est française ? », ce discours-là pose les affirmations normatives comme si elles étaient des affirmations de fait. Il faut rompre avec cela et l'une des pratiques les plus intéressantes, de ce point de vue, dans la formation des enseignants et aussi dans l'effort pour communiquer aux élèves en train d'acquérir la maîtrise du français standard cette même

position critique dont je suis en train de donner les contours (il n'est pas question de faire de la position normative critique un privilège des enseignants, ce serait la négation même de la position critique ; elle n'est telle que dans la mesure où elle peut être assumée à la fois par l'enseignant et par celui qui est engagé en tant qu'enseigné dans le même processus), donc l'une des pratiques les plus précieuses de ce point de vue là consiste certainement à multiplier [p. 43] les exercices d'observation des opinions normatives. Voici un exemple d'exercices de cette sorte : j'ai procédé avec des étudiants de licence à une comparaison entre deux corpus de communiqués de la C.G.T., l'un de niveau national, l'autre de niveau local.

Cela présentait un intérêt du point de vue de la mesure de la maîtrise du français standard par les organisations de la classe ouvrière ; c'est dans cette optique que j'avais conçu ce travail ; mais cela donne aussi une idée de ce que peut être un exercice d'observation de l'opinion normative à l'intérieur d'un groupe.

Nous procédions de la façon suivante : je faisais une lecture des communiqués inclus dans le corpus et les neuf informateurs, les neuf étudiants, devenus dans les conditions de l'observation, nos informateurs, pointaient sans aucune autre indication que des repères graphiques, sur des exemplaires de textes dont ils disposaient, ce qui leur paraissait déviant. Caractéristiques de cette opération : il y en a au moins deux qui sont saillantes ; l'une, c'est que la définition de la déviance est absolument hors de question. On pointe ce qui ne va pas du point de vue formel en manifestant un rejet dont on n'a pas à expliciter par des appréciations les motifs. Autre caractéristique, et elle est essentielle aussi, l'opinion magistrale est expressément neutralisée, puisque je suis le lecteur dans cette affaire et absolument pas le correcteur. Alors, qu'est-ce qu'on observe ?

Eh bien, on observe que la norme n'est pas le fait, c'est-à-dire que l'appréciation, la reconnaissance d'une déviance par un individu, n'engage que sa responsabilité d'individu, que l'impression qu'on peut avoir est irrémédiablement subjective ; ça peut s'observer d'ailleurs d'une manière extrêmement crue, dans la [p. 44] mesure où des repérages de déviances peuvent être absolument isolés dans le groupe. Et puis, on observe – c'est l'autre face des choses – et à défaut d'observer cela, on devrait renoncer à parler d'opinion ; on observe, bien entendu, des convergences qu'on peut d'ailleurs mesurer. Il y a unanimité pour un certain nombre de cas, et beaucoup plus souvent une forte convergence (6 informateurs sur 9 ou 5 informateurs sur 9), se manifeste pour pointer comme déviant telle zone ou tel segment du texte. Voilà de quoi faire pratiquer le caractère subjectif de l'opinion normative. Il faut que ce soit su et vécu. On est alors tout près d'une autre notion qu'il faut pouvoir mettre en forme dans la justification de la pratique normative, c'est le caractère arbitraire de la norme.

III.2.2. Si elle a ce caractère subjectif qui se révèle dans les exercices comme ceux que je viens de dire, c'est parce qu'au même titre que l'ensemble des phénomènes sémiotiques ou sémiologiques, elle est arbitraire. Cela ressort de ce qui a été dit plus haut sur l'erreur logiciste, si agissante dans le discours normatif ordinaire. Il est faux que, par essence, la norme, non, disons mieux, la forme normale soit meilleure, rationnellement ou utilitairement meilleure que la forme déviante ; mais il est vrai en même temps qu'en tant qu'institution arbitraire une forme normale est celle qui possède la prééminence fonctionnelle. Toute structure linguistique peut, dans l'absolu, abstraitement, en valoir une autre, pour une fin communicative ; et d'autre part, dans une structure normative donnée, c'est avec les termes de la norme, les termes garantis par la norme, qu'on se fait comprendre, et c'est par le manquement à la norme qu'on manque à se faire comprendre. [p. 45] Les deux sont vrais. Il est parfaitement vrai qu'il n'y a pas, substantiellement parlant, du point de vue d'une pure sémantique, ou d'une pure logique, de *nécessité* à ce que « impunité » s'oppose à « immunité » ; la langue normale offre des exemples à l'infini de termes qui fonctionnent aussi mal que – j'entends mal au sens d'une logique absolue – « immunité » fonctionnerait

s'il ne se distinguait pas de «impunité». Il est certain que «louer» voulant dire à la fois «être locataire» et «être le monsieur qui donne un appartement en location», c'est du point de vue de la pure logique aussi douteux que tous les solécismes ou toutes les confusions de termes dont on se désolé en corrigeant une rédaction ou en lisant un journal. Et il n'en reste pas moins que être aujourd'hui le sujet parlant capable de manier la langue normale dans ce qu'elle a d'arbitraire, c'est être un sujet fonctionnant mieux, armé du point de vue de la communication que celui qui est privé de cette capacité.

Si on assume la norme comme opinion et qu'on l'assume comme arbitraire, on n'a pas encore tout à fait fini parce que c'est ouvrir les yeux sur ce qu'on fait devant les élèves en leur proposant sa langue, sa norme, comme modèle ; mais ce n'est pas nécessairement se préparer à procéder avec eux de façon telle qu'ils soient mieux en état de compenser, dans le processus d'acquisition du français standard, les handicaps que le milieu linguistique et culturel duquel ils sont issus quand ils viennent à l'école leur imposent.

III.2.3. Alors, il y a un troisième article d'une pratique normative critique et je ne veux ici m'attribuer aucune originalité, je veux affirmer la dette que toute réflexion dans cette sphère doit reconnaître vis-à-vis de Bourdieu et Passeron. Il s'agit de [p. 46] cette exigence d'explicitation qui est certainement centrale. Il faut se rendre compte que la censure dans la pratique scolaire usuelle est parfaitement fonctionnelle du point de vue du fonctionnement de l'école comme appareil à éliminer, pour autant qu'elle n'est pas explicite, c'est-à-dire que celui qui en est l'objet est incapable d'en reproduire ou d'en assumer les motifs. Cela n'est pas vrai seulement pour ce qui touche la norme, mais c'est vrai aussi pour la norme. Si on réfléchit, comme nous venons de le faire avec un groupe de collègues, à l'Université de Perpignan, sur des copies corrigées, on voit que les appréciations «mal dit» et «incorrect» sont appliquées à des segments des textes d'élèves tels qu'il est impossible à l'élève de lire les deux annotations comme repères de deux types de déviance. Autrement dit, «mal dit» et «incorrect» sont écrits largement au hasard.

Il y a bien quelque chose qui va avec le lexical, quand on a affaire au *mal dit*, seulement c'est vrai à 60 ou 70% ; et il y a bien quelque chose qui va avec le syntaxique quand on considère les *incorrect*, mais là encore c'est à 70 ou 80%. Je ne détaille pas, puisque notre collègue Réthoré va vous entretenir de ce travail, qui vient de paraître dans «*Bref*». Je dirai seulement que dans une pratique normative explicite, il y aurait obligation pour l'enseignant de ne donner d'une censure qu'une justification explicitable en termes de théorie linguistique descriptive, en termes de description de l'énoncé déviant et de l'énoncé normal qui lui est conjoint comme amendement. Cela suppose non seulement une formation de l'enseignant qui soit appropriée (et hélas, sans blesser personne, je peux dire qu'on n'en est très loin, on n'est pas sûr aujourd'hui d'être compris d'un enseignant quand on lui dit sans plus de préparation qu'il y a à distinguer ce qui est [p. 47] lexical et ce qui est syntaxique) mais ce n'est pas tout ; cela suppose aussi que l'élève puisse être lui-même en état de manier des concepts de linguistique. Et on débouche là sur cette fameuse question de l'interruption au niveau de la troisième de la formation grammaticale, qui est l'une des aberrations, mais aberration nullement innocente, bien sûr, de l'enseignement du français tel qu'il existe. Vous savez tous que parmi les grandes idées-force d'une réforme de l'enseignement du français dans le secondaire, figure la prolongation des études de grammaire et l'introduction des études de linguistique dans le 2<sup>ème</sup> cycle, jusqu'au bac inclusivement. Mais vous êtes évidemment de ceux à qui il est superflu de tenir ce langage-là.

# **GLOTTOPOL**

Revue de sociolinguistique en ligne

**Comité de rédaction :** Mehmet Akinci, Sophie Babault, André Batiana, Claude Caitucoli, Robert Fournier, François Gaudin, Normand Labrie, Philippe Lane, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Dalila Morsly, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Gisèle Prignitz, Richard Sabria, Georges-Elia Sarfati, Bernard Zongo.

**Conseiller scientifique :** Jean-Baptiste Marcellesi.

**Rédacteur en chef :** Claude Caitucoli.

**Comité scientifique :** Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Suzanne Lafage, Jean Le Du, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolai, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffelec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

**Comité de lecture :** constitué selon le thème du numéro sous la responsabilité de Claude Caitucoli

[glottopol@wanadoo.fr](mailto:glottopol@wanadoo.fr)

ISSN : 1769-7425